

Newsletter 2013/08-09 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques
Berne, le 30 septembre 2013

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter Marques des mois d'août/septembre:

- 01 Evolution des demandes d'enregistrement**
 - 02 Séminaire « Développements récents en droit des marques » à Genève**
 - 03 Système de Madrid: Tunisie et Syrie**
 - 04 Nouveaux services de l'OMPI**
-

01 Evolution des demandes d'enregistrement

Dépôts de marques au cours du deuxième semestre 2012/13

	janv. 13	fév. 13	mars 13	avril 13	mai 13	juin 13
Dépôts de marques nationales	1'349	1'343	1'361	1'457	1'194	1'336
par voie électronique	96%	95%	97%	93%	96%	94%
par courrier/fax	4%	5%	3%	7%	4%	6%

Comparaison des chiffres avec l'année précédente:

	janv. 12	fév. 12	mars 12	avril 12	mai 12	juin 12
Dépôts de marques nationales	1'145	1'332	1'445	1'269	1'303	1'257

02 Séminaire « Développements récents en droit des marques » à Genève

L'Institut organisera, en collaboration avec LES-CH, la 12^e édition du séminaire « Développements récents en droit des marques » le 30 avril 2014 à Genève. Des informations plus détaillées suivront dans une prochaine newsletter.

Vous trouverez des informations sur d'autres cours et séminaires dans le domaine des marques sous <https://www.ige.ch/fr/formation/programme.html>

03 Système de Madrid : Tunisie et Syrie

Tunisie : adhésion au Protocole de Madrid

À compter du 16 octobre 2013, et avec l'adhésion de la Tunisie au Protocole de Madrid (PM), le système de Madrid comptera 92 parties contractantes (dont 91 membres du PM). Lors du dépôt de son instrument d'adhésion au PM, le gouvernement tunisien a indiqué que le délai pour émettre un refus provisoire de protection pourra s'étendre à 18 mois (art. 5.2 PM), qu'un refus provisoire fondé sur une opposition pourra être notifié après l'expiration du délai des 18 mois (art. 5.2 PM) et qu'une taxe individuelle de CHF 155.- pour une classe de produits ou services et de CHF 20.- par classe supplémentaire sera due pour toute désignation de la Tunisie (art. 8.7 PM).

Pour plus d'informations, nous vous prions de consulter les avis d'information 2013/26 et 2013/27 de l'OMPI.

Syrie : Modification des taxes individuelles

Les taxes individuelles (en CHF) pour la Syrie seront modifiées le 12 octobre 2013 (voir l'avis d'information de l'OMPI n° 2013/28).

04 Nouveaux services de l'OMPI

Depuis le 1^{er} août 2013, l'OMPI propose, moyennant le paiement d'une taxe, plusieurs nouveaux services aux utilisateurs du système de Madrid:

- Délivrance d'une copie certifiée conforme d'un certificat d'enregistrement international et de son renouvellement.
- Établissement accéléré d'un extrait certifié du registre international dans un délai de cinq jours ouvrables.
- Légalisation d'un extrait certifié du registre international.

Pour plus d'informations concernant les nouveaux services et le montant des taxes, nous vous prions de consulter l'avis d'information 2013/25 de l'OMPI.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber
Division des marques

* * *

Pour vous abonner ou vous désabonner
<https://www.ige.ch/fr/marques/news-service.html>